

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 9 mai 2023, à 19 h, à la salle de l'édifice municipal.

Monsieur le maire, Patrice Morin préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Chantal Bilodeau – conseillère siège no 1
Mme Eve-Lyne Marcotte – conseillère siège no 2
Mme Denise Houle - conseillère siège no 3
M. Steven R. Deshaies – conseiller siège no 4
M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 5
M. Bernard Philipps- conseiller siège no 6

Est également présente :

Mme Lisa Lee Farman, directrice générale et greffière-trésorière, agissant à titre de secrétaire de la séance.

2023-05-068

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Steven R Deshaies
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE séances du conseil se tient devant public et que ;

La séance est déclarée ouverte à 19h00.

Adoptée.

2023-05-069

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR



**MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS
Séance ordinaire du conseil municipal
du 9 mai à 19 h**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023
- 4. Communiqués et correspondance**
 - 4.1 Tableau des correspondances reçues en avril 2023
- 5. Administration et finances**
 - 5.1. Liste des comptes à payer
 - 5.2. Dépôt- Activités de fonctionnement à des fins fiscales
 - 5.3 Demande de financement Club VAD 2023
 - 5.4 Autorisation de signature et d'augmentation du prêt #1 pour TECQ
 - 5.5 Autorisation d'achat de fleurs pour club de jardinage voisins solidaires
 - 5.6 Vacances de la directrice générale, greffière-trésorière
 - 5.7 Autorisation de déposer une demande au PAFILR
 - 5.8 Autorisation pour réparation tracteur

6. Législation

- 6.1 Adoption- Second projet de règlement 101-02 modifiant le règlement de zonage municipal 101-01
- 6.2 Adoption du règlement de démolition 146

7. Travaux publics

- 7.1 Autorisation travaux de reprofilage de fossé
- 7.5 Autorisation d'apporter l'eau à la cuisine d'été
- 7.3 Autorisation d'achat pour finition du garage PRABAM

8. Loisirs

- 8.4 Entente avec le Festifalls pour la fête des voisins, vente de garage

9. Sujets divers (demeure ouvert)

10. Rapport des élus

11. Période de questions

12. Levée de la séance

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps
Appuyé par monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté;

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023

2023-05-070

CONSIDÉRANT QUE LE projet de procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du **11 AVRIL 2023**.

Adoptée.

4. Communiqués et correspondances

- 4.1 Les correspondances d'avril ont été remises aux élus, celles-ci peuvent être consultées au bureau municipal.

6. Administration et Finances

5.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer avant la présente séance;

2023-05-071

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Steven R Deshaies
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la directrice générale, greffière-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Adoptée.

5.2 DÉPÔT- ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	
Taxes	12 515.55 \$
Location de Salle	595.00 \$
Divers	311.34 \$
Permis	160.00 \$
Total	13 581.89 \$
<u>Dépenses</u>	
Paies élus	2 438.38 \$
Salaires employés	7 106.27 \$
Comptes payés	99 771.43 \$
Paiement émis	584.27 \$
Total	109 900.35 \$

2023-05-072

5.3 Demande de financement Club VAD 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de commandite pour le Club VAD, club de voiture ancienne, 2023;

En conséquence,

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par monsieur Steven R Deshaies

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à leur remettre un montant de 50\$ (cinquante dollars).

Adoptée

2023-05-073

5.4 Autorisation de signature et d'augmentation du prêt #1 pour TECQ

CONSIDÉRANT QUE lors de la résolution 2021-08-138 le conseil a accepté un montant additionnel de 163 438\$ du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation augmentant ainsi son montant de TECQ à 862 886\$;

CONSIDÉRANT QUE la dernière programmation TECQ a été accepté et signé par le Ministère au montant de 365 886\$ en date du 5 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps
Appuyé par monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de Maddington Falls autorise le maire Patrice Morin ainsi que Lisa Lee Farman directrice générale, greffière trésorière à signer les documents de la caisse populaire permettant ainsi de prendre la somme de 365 886\$ sur l'emprunt temporaire prêt #1 TECQ 2019-2023;

Adoptée

5.5 Autorisation d'achat de fleurs pour club de jardinage voisins solidaires

Sur proposition de madame Chantal Bilodeau
Appuyée par madame Denise Houle

2023-05-074

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise la directrice générale, greffière trésorière à acheter pour 500\$ de plantes et de fleurs pour le club de jardinage voisins solidaires.

Adoptée

2023-05-075

5.6 Vacances de la directrice générale, greffière-trésorière

CONSIDÉRANT QUE notre directrice générale, greffière trésorière à doit à 5 semaines de vacances cette année et qu'il lui reste 4 semaines;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Steven R Deshaies
Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise la directrice générale, greffière trésorière à prendre 3 semaines de vacances estivales du 21 juillet au 14 août et que par conséquent le bureau municipal sera fermé à ces dates;

Adoptée

5.7 Autorisation de déposer une demande au PAFILR

2023-05-076

Considérant que la municipalité de Maddington Falls souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du PAFILR 2023;

Considérant que la municipalité de Maddington Falls certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Centre -du-Québec sont complets, exactes et véridiques ;

Considérant que la municipalité de Maddington Falls s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Centre-du-Québec.

En conséquence,

Sur proposition de madame Chantal Bilodeau
Appuyée par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Maddington Falls autorise la directrice générale, greffière trésorière Lisa Lee Farman à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du PAFILR pour et au nom de la Municipalité de Maddington Falls et à signer tous les documents afférents.

Adoptée

2023-05-077

5.8 Autorisation pour réparation tracteur

CONSIDÉRANT QUE notre tracteur Kubota était brisé;

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Steven R Deshaies
Appuyé par monsieur Bernard Philipps

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE LE conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à la réparation du tracteur et à payer la facture en lien avec cette réparation chez Kubota Victoriaville.

Adoptée

6. Législation

6.1 Adoption du second projet de règlement 101-02 modifiant le règlement de zonage municipal 101-01

ATTENDU QUE la Municipalité de Maddington Falls a adopté le règlement de zonage numéro 101-01 et que celui-ci est entré en vigueur le 28 novembre 2019;

2023-05-078

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska confirme que les zones publiques P-1 et P-2 sont situées à l'intérieur du périmètre urbain établi par le schéma d'aménagement et de développement de la MRC et que les usages résidentiels et commerciaux sont compatibles avec l'affectation urbaine;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier ce règlement et que lors de la séance du 11 avril 2023, en vertu de l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), un avis de motion a été donné par M Patrice Morin et un projet de règlement a été déposé au Conseil de la Municipalité de Maddington Falls;

ATTENDU QUE la consultation publique a eu lieu le 9 mai à 18h45 au 86 route 261 à Maddington Falls;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Bernard Philipps
Appuyé par monsieur Steven R Deshaies

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte le second projet de règlement numéro 101-02 modifiant le règlement de zonage numéro 101-01, qui se lit comme suit :

- 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.**
- 2. Pour la zone P-1 les codes d'usages suivants sont ajouté :**
 - Usage Habitations bi familiales isolées (art. 4.2 – B.1) pour un bâtiment de 2 logements;
 - Usage Habitation multifamiliales isolées (art. 4.2 – C.1) pour un bâtiment de 3 logements et plus et un nombre maximal de 4 étages permis;
- 3. Pour la zone P-2 les codes d'usages suivants sont ajouté :**
 - Usage Établissements de court séjour (art. 4.3 – C.1) pour les usages d'hébergement;
 - Usage Établissements de restauration intérieurs (art. 4.3 – C.2) pour les usages de restauration.

Le tout tel que présenté à l'annexe 1 et illustrés à l'annexe 2 du présent règlement.

- 4. Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).**

Patrice Morin,
Maire

Lisa Lee Farman,
Directrice générale / greffière-trésorière

Avis de motion	11 avril 2023
Adoption du premier projet de règlement	11 avril 2023
Consultation publique	9 mai 2023
Adoption du second projet de règlement	9 mai 2023
Avis du registre pour une tenue référendaire	11 mai 2023
Journée du registre	25 mai 2023
Adoption du règlement	2023
Approbation par la MRC	2023
Publication	2023
Entré en vigueur	2023

6.2 Adoption du règlement de démolition 146

2023-05-079

ATTENDU QUE le projet de loi 69 intitulé « Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives » est entré en vigueur le 1er avril 2021, et qu'il a notamment pour effet de modifier la Loi sur le patrimoine culturel ainsi que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'en vertu des nouvelles dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel, la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska doit adopter un inventaire des immeubles situés sur son territoire ayant été construits avant 1940 et présentant une valeur patrimoniale;

ATTENDU QUE les nouvelles dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont pour effet de rendre obligatoire, pour les municipalités locales, l'adoption et le maintien en vigueur d'un règlement de démolition avant avril 2023;

ATTENDU QUE le règlement de démolition doit obligatoirement viser les immeubles cités conformément à la Loi sur le patrimoine culturel, situés dans un site patrimonial cité conformément à cette Loi ou inscrit dans l'inventaire des immeubles patrimoniaux de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, soit 1940 et moins;

ATTENDU QUE le projet de loi 69 vise à protéger le patrimoine bâti de la municipalité;

ATTENDU QUE lors de la séance du 11 avril 2023, en vertu de l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), un avis de motion a été donné par Patrice Morin et un projet de règlement a été déposé au Conseil de la Municipalité de Maddington Falls;

ATTENDU QUE l'avis de motion et la présentation du présent projet de règlement ont été fait le 11 avril 2023;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par monsieur Bernard Philipps

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil attestent avoir lu le projet de règlement 146 et acceptent de renoncer à sa lecture pour alléger l'adoption;

QUE le règlement est disponible pour consultation lors de la séance ainsi qu'au bureau municipal durant les heures d'affaires;

QUE l'inventaire est en annexe;

QUE le règlement 146 soit adopté:

Le présent règlement entrera en force et en vigueur selon la Loi.

Avis de motion	11 avril 2023
Projet de règlement	11 avril 2023
Avis public de l'assemblée de consultation publique le	12 avril 2023
Adoption	9 mai 2023
Publication	10 mai 2023
Entré en vigueur	10 mai 2023

7. Travaux publics

7.1 Autorisation travaux de reprofilage de fossé

Ce point est reporté à la séance suivante.

7.2 Autorisation d'apporter l'eau à la cuisine d'été

Considérant que la municipalité a une nouvelle cuisine extérieure grâce au programme Nouveaux Horizons 2023;

2023-05-080

Considérant que celle-ci possède un évier et qu'il faut apporter l'eau;

En conséquence,

Sur proposition de madame Chantal Bilodeau
Appuyée par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la directrice générale, greffière-trésorière à demander les services d'une petite pelle dans le but d'acheminer l'eau;

Adoptée

7.3 Autorisation d'achat pour finition du garage PRABAM

2023-05-081

Considérant que le garage PRABAM sera complété avant la fin mai et que celui-ci aura besoin de finition;

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Gaétan Légaré
Appuyé par monsieur Steven R Deshaies

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise l'achat de screening (poussière de pierre) pour la finition autour du garage ainsi que toute finition nécessaire comme des gouttières, une porte piétonne, de la laine, un électricien et tout autres dépenses concernant la finition du garage dans le respect du budget PRABAM.

Adoptée

8. Loisirs

8.4 Entente avec le Festifalls pour la fête des voisins, vente de garage

2023-05-082

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyée par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseiller présents

QUE le Conseil municipal autorise la collaboration avec le comité du Festifalls pour la tenue d'une journée de vente de garage le samedi 3 juin à l'occasion de la Fête des Voisins;

QUE celle-ci aura lieu au parc de l'édifice municipal et qu'en cas de pluie celle-ci sera remise au lendemain.

QU'UN montant de 500\$ via voisin solidaire sera remis au Festifalls sur présentation des factures pour l'organisation de celle-ci.

Adoptée

9. Sujets divers (demeure ouvert)

10. RAPPORT DES ÉLUS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-05-083

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

En conséquence,

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte

QUE la séance soit levée à 20h04.

Adoptée

Patrice Morin,
Maire

Lisa Lee Farman
Directrice générale/
Greffière-trésorière

Je, Patrice Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Maddington Falls le 7 juin 2023.